



Choisy-le-Roi et Ivry-sur-Seine le 08/11/2022

## **PRAG-PRCE, pour le SNPTES-UNSA et SupRecherche-UNSA, il n'est pas envisageable de voir nos collègues privés d'une revalorisation de leurs primes !**

**Lors de récentes rencontres avec le cabinet et la DGRH du ministère, le SNPTES et SupRecherche ont pu évoquer, notamment, la situation de nos collègues ESAS, enseignants affectés dans l'enseignement Supérieur (certifiés, agrégés, conseillers principaux d'éducation, professeurs des écoles, Psy-EN, chefs d'établissement, inspecteurs, etc.).**

Rappelons aux non-initiés que, mensuellement, la prime d'un PRAG-PRCE est d'un peu plus de 150 euros... Rien de comparable, et de loin, avec les autres catégories A de l'ensemble de la fonction publique !

Reprenant les revendications résumées dans le communiqué PRAG-PRCE du 5 octobre 2022 du SNPTES, le SNPTES et SupRecherche ont évoqué la question des primes en rappelant à nos interlocuteurs que nos collègues ne comprennent pas que les enseignants chercheurs ont vu leur régime indemnitaire revalorisé, grâce à la mise en place du RIPEC, alors que la PES n'a été revalorisée récemment qu'à dose homéopathique...

Le SNPTES et SupRecherche ont donc renouvelé, devant leurs interlocuteurs, leur volonté de voir les primes des PRAG-PRCE évoluer vers un dispositif de type RIPEC qui, dans un premier temps, tout en s'appuyant sur la PES pourrait adjoindre à celle-ci l'une ou l'autre composante du RIPEC.

-----  
Contacts : [SG@sup-recherche.org](mailto:SG@sup-recherche.org) et [secretariat.general@snptes.org](mailto:secretariat.general@snptes.org)